

Montpellier, le 28 janvier 2018

## RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Organisation syndicale à l'origine de la demande de négociation préalable :

- **SNUipp-FSU 34**

Date du courrier invitant à la négociation préalable :

- **Vendredi 25 janvier 2019**

Date/heure/lieu de la négociation :

- **Lundi 28 janvier 2019 à 17h30**, à la Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Hérault.

### **PARTICIPANTS :**

#### Représentants SNUipp-FSU 34

Monsieur Anthony DE SOUZA

#### Représentants de l'administration :

Monsieur Christophe Mauny	IA-DASEN
Monsieur Olivier BOST	A DASEN
Madame Martine Boluix	SG

### **REVENDEICATIONS DE L'ORGANISATION SYNDICALE :**

Demande d'une augmentation de la dotation en postes à la rentrée 2019 pour l'Hérault et l'Académie de Montpellier, afin de permettre :

- Le dédoublement des classes de CP/CE1 en éducation prioritaire annoncé par le Ministre.
- Une baisse des effectifs partout ailleurs pour permettre un enseignement de qualité (pas plus de 20 élèves par classe en éducation prioritaire, pas plus de 25 élèves par classe ailleurs).
- L'accueil des élèves supplémentaires, notamment les élèves de 3 ans nouvellement soumis à l'obligation scolaire.
- Le redéploiement de RASED complets.
- La préservation des écoles rurales, des postes « Plus de maîtres que de classes », des

**Le Directeur  
académique des  
services de  
l'éducation  
nationale**

**CABINET**

ref :2018 : alerte sociale  
SNUipp-FSU34  
Affaire suivie par  
Hervé COMBET  
Téléphone  
04 67 91 53 15  
Télécopie  
04 67 60 74 16  
courriel  
herve.combet  
@ac-montpellier.fr

Direction des services  
départementaux de  
l'éducation nationale de  
l'Hérault  
31, rue de l'Université  
CS 39004  
34064 Montpellier  
cedex 2

remplaçants...

**REPONSES DE L'ADMINISTRATION :**

L'IA-DASEN a entendu les revendications de l'organisation syndicale.

Les moyens 1<sup>er</sup> degré accordés au département sont corrélés aux prévisions d'effectifs. L'IA-DASEN sera attentif à l'évolution de ces effectifs.

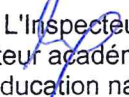
Sur les différents points soulevés par l'organisation syndicale, l'IA-DASEN indique qu'ils seront évoqués lors du GT carte scolaire programmé le 6 février à 9h00.

**CONCLUSIONS DE LA NEGOCIATION :**

Le SNUipp-FSU 34 reste inquiet sur la dotation en postes à la rentrée 2019 pour l'Hérault et l'académie.

Le SNUipp-FSU 34 maintient ses revendications et dépose par anticipation un préavis de grève à compter du 1<sup>er</sup> février 2019 et tout au long des opérations de carte scolaire.

Signature de l'autorité administrative  
Compétente

  
L'Inspecteur d'académie  
Directeur académiques des services  
de l'éducation nationale de l'Hérault

Christophe MAUNY

Signature des représentants  
syndicaux



Anthony De Souza,  
co-secrétaire du SNUipp-FSU 34